

Pourquoi nous rejetons les réformes éducatives mises en œuvre dans l'Enseignement Agricole

Madame, Monsieur,

Le Ministère de l'Agriculture, en application de la politique gouvernementale, met en place dès la rentrée prochaine un ensemble de réformes que nous estimons très dangereuses pour les élèves et étudiants car, en l'état, elles impacteront lourdement leurs conditions de travail et d'apprentissage.

• **Les dangers de la réforme du lycée**

La réforme du lycée repose sur la disparition des « séries » du bac général :

Le Bac S présent dans les lycées agricoles disparaît. A la place, les élèves devront construire eux-mêmes leurs « parcours » en choisissant des spécialités qu'ils poursuivront en 1ère et en terminale. Cette réforme permettrait officiellement une plus grande diversité de parcours, ainsi qu'un plus grand « droit à l'erreur » pour les élèves.

Pour nous ces arguments sont faux, et particulièrement mensongers pour les établissements agricoles car :

► **les « séries » n'empêchent pas la diversité des parcours** : chaque série comprend des enseignements de « spécialité » et des « options » qui permettent justement aux élèves de « colorer » leurs enseignements. **Pour l'Enseignement Agricole** c'est notamment ce qui permettait d'intégrer l'enseignement de spécialité « Écologie, agronomie et territoires » véritable originalité et marqueur de notre filière S. Dans le nouveau Bac elle ne devient qu'une option facultative.

► **la réforme du lycée prévue, aboutit finalement à une pré-orientation très précoce, restrictive et définitive**. Elle force en fait les élèves à savoir précisément, dès la fin de la seconde, quelles études ils veulent poursuivre après le bac. Par ailleurs, alors qu'aujourd'hui l'élève se spécialise en Terminale en renforçant certaines disciplines, dans le nouveau lycée, il se spécialisera en abandonnant entre la Première et la Terminale une spécialité ce qui réduira encore davantage l'éventail de ses choix pour le Supérieur. **Dans l'Enseignement Agricole** cette spécialisation est d'autant plus forte que nos lycées ne pourront offrir aux élèves que 3 spécialités. Cette réforme risque d'empêcher certaines poursuites d'études deux ans plus tard.

► **La réforme du lycée s'accompagne, par ailleurs, d'une baisse des moyens** qui ne permettra pas aux lycées d'ouvrir toutes les spécialités et beaucoup d'options seront supprimées. **Dans les établissements agricoles**, le nombre de spécialités étant fortement limité, ce sont les options qui souffriront de cette baisse de moyens (dotations fortement réduites). Il est donc faux de dire, que les lycéens auront d'avantage de choix.

La réforme du lycée organise aussi la fragilisation du bac technologique :

Bien que les séries soient maintenues dans la voie technologique, les enseignements généraux y sont communs : ils ne sont plus spécifiques à chacune des séries de la voie technologique. Par ailleurs, on assiste à un rabotage de certains horaires, notamment technologiques. La voie technologique perd donc aussi bien dans son versant général que dans son versant technologique !

Dans l'Enseignement agricole, la faiblesse de la dimension technologique, la baisse de certains volumes horaires disciplinaires, des modifications majeures dans les contenus à enseigner, l'abandon du fléchage horaire dans la pluridisciplinarité, la forme de certaines épreuves générales, l'absence d'évaluation réelle des stages en milieu professionnel, feront perdre la force et l'intérêt de l'actuel BAC STAV, pourtant reconnu par tous comme une diplôme majeur de l'Enseignement agricole.

• **Les dangers de la réforme du baccalauréat**

La réforme du baccalauréat repose sur deux grandes mesures : diminuer le nombre d'épreuves « finales » (examens anonymes en fin de Terminale) et donner plus de place au « contrôle continu » et aux épreuves communes organisées localement.

Nous rejetons ces deux mesures :

► **Cette réforme ne va pas simplifier le baccalauréat**, ni le rendre moins stressant, au contraire ! Réduire le nombre d'épreuves terminales, ce n'est pas réduire le nombre d'épreuves pour les élèves. Actuellement, ils passent 12 à 13 épreuves en fonction des séries. Désormais, ils devront en passer 21 : 6 épreuves finales et 15 épreuves communes (réparties entre le second trimestre de la Première et le second trimestre de la Terminale). Par ailleurs, 10 % du baccalauréat résultera du contrôle continu pur ce qui mettra, inévitablement, les élèves sous pression à chaque évaluation.

► **Les épreuves communes et le contrôle continu menacent la valeur du diplôme !**

Les épreuves nationales et anonymes garantissent l'égalité de traitement de tous les élèves. Il ne peut pas y avoir de doute sur la valeur du diplôme, car il ne peut pas y avoir de favoritisme, de passe-droit. Or, avec le poids des épreuves communes et du contrôle continu dans le bac (près de la moitié du diplôme), le baccalauréat sera suspecté de ne pas avoir la même valeur partout.

Alors qu'à l'Éducation Nationale un cadrage national (modalités évaluations, grilles, banques de sujets communs...) est prévu dans la mise en œuvre des CCF, dans l'Enseignement Agricole, le Ministère se refuse à ces dispositifs. Une exception qui aggrave encore davantage cette suspicion.

● **Les dangers de la modification des seuils de dédoublements**

Le Ministère, au prétexte d'une baisse des effectifs dans l'Enseignement Agricole, a décidé unilatéralement une modification des seuils de dédoublement, qui conduirait dès la rentrée à l'augmentation des seuils de dédoublement de 16 à 19 et de 24 à 27 et même à la possibilité d'y déroger purement et simplement.

En réalité il ne s'agit pas d'une simple modification des seuils mais bel et bien d'une réduction des dotations globales horaires (DGH) pour de nombreuses disciplines avec comme objectif, assumé par le Ministre : la suppression de postes d'enseignant-es.

Ces modifications des seuils sont exclusivement motivées par des raisons budgétaires liées à l'objectif de suppression de 50 emplois dans l'enseignement agricole, dans le budget 2019.

Cette décision dégradera les conditions d'apprentissage des élèves ou étudiant-es. Elle créera davantage d'inégalité car ce sont les élèves le plus en difficulté qui pâtissent les premiers des augmentations d'effectifs.

Ces mesures autoritaires vont à l'inverse des objectifs de notre enseignement original, car les seuils de dédoublement des classes, tels qu'ils sont pensés aujourd'hui, permettent des pratiques pédagogiques adaptées à nos élèves au sein des établissements. Elles permettent, par ailleurs, de mener les activités pédagogiques en toute sécurité matérielle et dans une atmosphère propice au travail avec un suivi de chaque élève et étudiant-e.

De nombreuses études ont démontré l'impact déterminant des effectifs sur la réussite des élèves. Il ressort de ces études que dans les classes à effectifs réduits, l'enseignant-e consacre moins de temps à gérer la classe, moins de temps à faire de la discipline et plus de temps pour le travail scolaire... l'enseignant-e accorde plus d'attention à chaque élève et suit davantage leur progression.

Remettre en cause les dédoublements réglementaires, c'est remettre en cause des choix pédagogiques qui ont assuré le succès de l'Enseignement Agricole et contribué à la réussite et à l'épanouissement de ses élèves avec la bonne insertion sociale et économique que l'on sait. Ces décisions vont engager l'Enseignement agricole dans une véritable régression pédagogique !

● **Les dangers de la réforme de la voie professionnelle**

Après la perte d'une année de formation en 2009 pour le Bac Pro, la Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » et la réforme de la voie professionnelle initiale scolaire font peser sur toute la formation pro un risque majeur de déprofessionalisation des enseignements, une baisse massive de la qualité des enseignements en matières générales, et au final une dégradation des conditions de formation des élèves et apprenti.es, ...

En réduisant les contenus et la professionnalisation des formations et paradoxalement dans le même temps en dégradant la formation générale, le gouvernement s'attaque aux capacités des futur.es professionnel.les du secteur de relever les défis qui se présenteront à tous et toutes, et de s'adapter aux évolutions nécessaires de leur environnement de travail.

De la même façon en tendant à réduire l'Enseignement Professionnel à la seule satisfaction des besoins économiques, en plaçant la formation initiale par apprentissage dans le cadre d'un marché concurrentiel et en réduisant drastiquement les moyens, le gouvernement fragilise les établissements publics et favorise de fait les structures privées, comme les CFA interentreprises qui commencent à se multiplier.

Ces réformes ne vont donc en rien améliorer le fonctionnement du lycée et vont terriblement fragiliser l'ensemble des formations générale, technologique et professionnelle. Pour l'avenir de nos élèves, de vos enfants, pour qu'ils soient traités de manière juste par le système scolaire, nous rejetons ces réformes, et nous avons décidé de le faire savoir de façon forte au Gouvernement en général et au Ministère de l'Agriculture en particulier, par des actions locales et nationales.

Pour cela nous vous informons que nous engageons une action de rétention administrative des notes certificatives (CCF). Cette action vise à peser sur l'administration et à alerter les Parlementaires, mais en aucune manière à pénaliser les élèves et étudiants. Nous sommes attachés à la réussite des jeunes qui nous sont confiés et nous ne manquerons pas à nos obligations d'évaluation (CCF maintenus et notes comme appréciations communiquées aux jeunes).

Nous vous invitons, Madame, Monsieur, à soutenir nos actions et à rejeter les réformes en cours.

L'équipe enseignante mobilisée